

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL DES ELEVES DE TERMINALE BAC PRO SAPAT

Année scolaire 2023-2024

Des **PFMP** : Périodes de Formation en Milieu Professionnel (ou stage) font partie intégrante de la formation. Elles contribuent à l'acquisition de compétences professionnelles et participent à la délivrance du diplôme. Leur réalisation est par conséquent **obligatoire dans leur intégralité** et déterminante, tant pour le passage en classe supérieure que pour la présentation aux examens. Les PFMP non réalisées (**excepté motif grave et justifié**) doivent être **rattrapées uniquement pendant les vacances scolaires**. Si au 15 mai de l'année de passage des épreuves terminales les PFMP n'ont pas été réalisées en totalité, l'information est transmise au Président de Jury d'examen qui peut décider de la **non délivrance du diplôme**.

L'apprenant et sa famille sont responsables de la recherche de la structure d'accueil. Il est impératif de signer une convention de stage, impliquant l'élève et sa famille, la structure d'accueil et le lycée, **au plus tard 15 jours avant** le début de la PFMP.

Objectifs :

Les périodes doivent être réalisées auprès **d'une structure de services à la personne** (de préférence en territoire **rural**) impliquant **la gestion d'une équipe** de professionnels de plus de 2 personnes. L'élève doit effectuer des activités lui permettant de comprendre comment **s'organise** le travail d'équipe pour répondre aux besoins d'une personne.

PFMP « Travail d'Equipe » : 6 semaines dans la même structure réparties comme suit :

4 semaines du 2 au 28 octobre 2023 puis 2 semaines du 8 au 20 janvier 2024

Lieux de formation possibles en milieu professionnel	Hôpitaux, EHPAD, services d'hospitalisation à domicile, foyers de vie, MARPA, IME, CCAS, centres sociaux, maison des associations, services jeunesse en mairie, multi accueil, crèches, VVF, entreprises privées de services à domicile, foyers de l'enfance, maisons d'enfants à caractère social, micro crèches, pouponnières, établissements pour personnes handicapées, ESAT...
Activités à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la détermination des besoins et des attentes afin d'optimiser la mise en place de services - Participer à l'organisation de l'activité de services - Participer à la planification, à l'organisation de son travail et de celui d'une équipe, à la définition des besoins en matériel et équipements - S'intéresser au fonctionnement du travail en équipe - Participer à l'évaluation du travail en équipe